

# PLAN PROBITÉ-PROTECTION : L'ÉTHIQUE BRANDIE, LA PROTECTION OUBLIÉE !

## → PROBITÉ SANS PROTECTION : L'ADMINISTRATION PERSISTE, L'UNSA DOUANES ALERTE !

L'administration a publié sur l'intranet son plan « Probité-Protection », fruit de deux années de préparation. Centré sur la prévention des atteintes à la probité, il s'inscrit dans le plan national anticorruption 2025-2029 porté par l'AFA (Agence Française Anti-corruption). (nous y reviendrons).

Mais derrière les intentions affichées, le contenu s'éloigne nettement de nos attentes en matière de protection des agents. Sur ce point, **le plan reste minimaliste** : l'administration considère qu'une éthique irréprochable suffit à prémunir les agents contre les risques d'approche et les menaces qui pourraient en découler sur leurs familles.

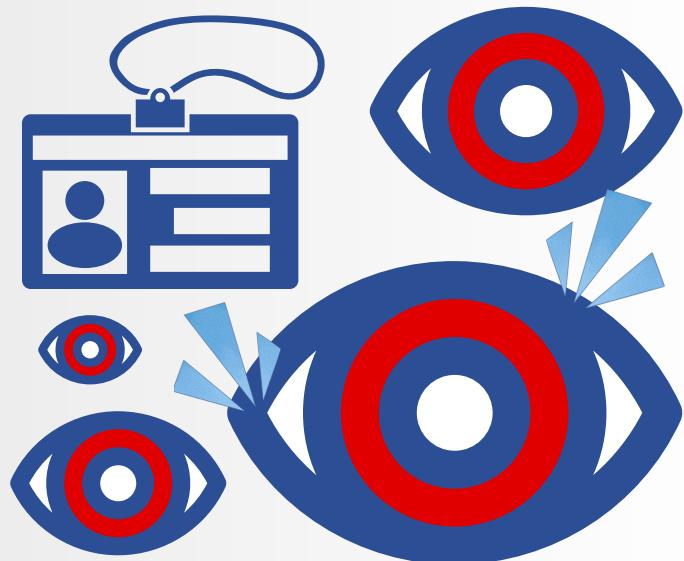
L'administration complétera son dispositif par une e-formation et des outils de signalement, qu'elle présente comme les marqueurs d'un collectif fort.

Quant à l'exposition des douanières et des douaniers dans l'exercice de leurs missions, elle est jugée « inhérente à la fonction », et donc une contrainte à laquelle il faudrait simplement s'adapter.

Lors de sa présentation en Réunion technique du 14 novembre, **l'UNSA Douanes a exprimé ses profondes divergences avec ces orientations**. Le plan ne répond à aucune des préoccupations portées au nom des agents (à consulter dans la liminaire). Ce décalage pourrait fragiliser la confiance au travail.

### **Une visibilité imposée, sans garde-fous ?**

*Un exemple parlant vaut souvent mieux qu'un long discours : prenons celui des badges d'accès en zone réglementée, utilisés par bon nombre de collègues. L'administration a organisé leur remisage en fin de service afin d'éviter tout usage inapproprié ou prêt à une tierce personne. En revanche, aucune mesure n'a été prévue pour anonymiser l'identité du détenteur, ni lors de la délivrance, ni à chaque utilisation, auprès du gestionnaire de site. Ainsi, à chaque présentation du badge, l'identité de l'agent est connue des différents agents de sécurité employés par le gestionnaire...*



## → L'ANONYMAT TOUJOURS EN POINTILLÉS...

À l'heure où des magistrats sont menacés sur les réseaux sociaux, la pseudonymisation de l'identité des douaniers (appelée anonymat dans notre texte) progresse à pas comptés. **La généralisation de l'anonymat, pourtant vitale, semble reléguée aux oubliettes.** Ni le ministère, ni le législateur, ni les autorités supérieures n'en font une priorité.

L'empilement des textes (lois 2023, 2024, 2025) donne l'illusion d'un progrès. En réalité, cette **inflation normative** révèle une faiblesse : l'État répond au risque par la procédure, pas par une protection concrète. Les réformes s'enchaînent, mais les conditions d'exercice évoluent à peine. Résultat : *des règles de pseudonymisation incohérentes, variables selon les services, les infractions, les matières ou la hiérarchie et donc illisible, inique et inefficace.*



MARDI 18 NOVEMBRE 2025

# PLAN PROBITÉ-PROTECTION : L'ÉTHIQUE BRANDIE, LA PROTECTION OUBLIÉE !



2/3

## → UN DROIT DÉPASSÉ PAR LES USAGES

Le droit français repose sur la norme selon laquelle le fonctionnaire doit être identifiable. L'anonymisation reste donc une exception. Mais ce principe date d'un temps où le numérique n'exposait pas chaque agent à la vindicte publique. Aujourd'hui, tout ce qui n'est pas protégé est accessible.

Paradoxalement, l'administration exige des agents qu'ils effacent toute trace d'identification sur leurs réseaux privés, sous peine de sanction disciplinaire. Elle impose la discrétion, sans garantir la protection. Or, on ne peut exiger la probité sans offrir en retour un cadre protecteur. En érigeant des normes éthiques strictes, l'administration doit assumer leur corollaire : la sécurité des agents. À défaut, elle s'expose à une perte de légitimité dans l'exercice même de son autorité disciplinaire.



## → COMMISSION D'EMPLOI : UN SILENCE QUI INQUIÈTE

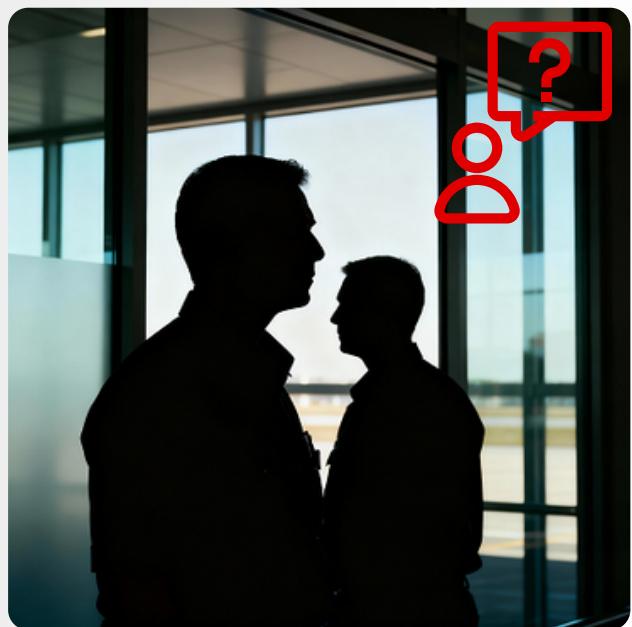
Sur le dossier sensible de la nouvelle commission d'emploi, en réflexion maintenant depuis plus de deux ans, aucune réponse n'a été apportée en séance, ni sur le calendrier, ni sur sa forme à venir. L'UNSA et la CGC Douanes ont pourtant rappelé l'urgence des évolutions attendues, notamment celles promises en CSAR : le renvoi des noms et prénoms des agents au verso des documents. Nous avons clairement prévenu nos interlocuteurs : en l'absence de mise en œuvre, une réaction ferme et déterminée est à prévoir de notre part.

### *L'anonymisation, un point de tension majeur*

*Le refus persistant de généraliser l'anonymisation devient un véritable point de crispation pour l'UNSA Douanes et la CGC Douanes. À ce jour, aucune volonté commune ne semble pouvoir émerger entre les organisations syndicales et la direction pour avancer sur ce sujet crucial.*

*Notre administration est pourtant identifiée comme exposée au risque corruptif, tant par les autorités judiciaires que par les élus de la Nation. Il est donc urgent de faire évoluer le droit.*

*L'UNSA Douanes et la CGC Douanes maintiennent donc une position claire : l'anonymat doit s'appliquer à tous les actes et procédures, sans condition ni prérequis. Sa levée, le cas échéant, ne devrait relever que de l'autorité judiciaire.*



# PLAN PROBITÉ-PROTECTION : L'ÉTHIQUE BRANDIE, LA PROTECTION OUBLIÉE !

## → UNE POSTURE ADMINISTRATIVE QUI INTERROGE

Alors que l'administration tarde à définir les modalités d'accompagnement de la e-formation (annoncée depuis un an), elle veut ériger un principe majeur : la protection ne précède pas la probité, c'est la probité qui protège.

Dès lors, le chargé de mission, qualifiant nos alertes de « paranoïa », défend l'idée qu'un **agent engagé en douane, porteur de valeurs éthiques, serait naturellement à l'abri des risques d'exposition**. Si l'intention peut sembler noble, elle ignore une réalité : à ce jour, l'administration n'apporte aucune autre prévention concrète en vue de protéger l'exposition des agents (voir supra sur la non-anonymisation).

Cette posture frôle même la caricature : l'exposition médiatique, numérique ou locale serait légitime, et l'agent intègre devrait s'en accommoder. **Mais alors, que dire des collègues de Roissy dont l'identité a été médiatiquement exposée la semaine dernière sans leur consentement ?** Doit-on comprendre que leur éthique suffira à réparer le préjudice subi ???

*Ce discours révèle une rupture inquiétante entre les réflexions menées à Montreuil et la réalité du terrain. Notre alliance alerte : la probité ne peut être un alibi pour l'inaction en matière de protection.*

## → PROBITÉ OU CONTRÔLE ? UNE DÉRIVE INQUIÉTANTE

Souvenons-nous de notre première publication sur cette thématique : Plan anti-corruption dans les ports : Quand le ministre jette en pâture la probité des gabelous !

Dès le départ, l'approche institutionnelle s'est révélée à **charge contre les personnels douaniers**. Malgré les discours, il reste difficile d'entrevoir une autre ligne à ce jour.

L'obsession de la probité traduit une peur : celle du scandale, de la faute, de la faille qui entacherait l'image de l'administration. Mais cette peur ne nourrit pas une réflexion collective sur les causes. Elle se transforme en surveillance morale. La « détection des approches » devient l'outil de contrôle par référence, à tel point qu'on ne parle plus de conditions de travail, ni de confiance. On parle exclusivement de « vigilance » et de « ligne de défense ».

Ce glissement est lourd de sens : la probité n'est plus une valeur partagée, mais un mécanisme de répression. **L'éthique devient un code de sécurité et l'agent, une menace potentielle.**



## → UNE ANNONCE POLITIQUE ET SEMBLABLE LE MÊME JOUR

Le plan anticorruption 2025-2029, publié le même jour, confirme cette logique. Dans la presse spécialisée, on peut lire : « *dans une même situation de vulnérabilité, certains agents gardent une ligne déontologique forte, d'autres non* ». Ce regard à charge renforce nos inquiétudes.

Quant à l'idée que le risque de corruption serait lié à la paupérisation de la fonction publique, la direction de l'AFA l'écarte d'un revers : « *on peut être très riche et corrompu comme être moins riche et parfaitement honnête* ». **Une réponse qui évacue toute analyse sociale du risque.**

La réunion technique n'a pas inversé cette tendance. Elle s'est rapidement muée en conférence sur la probité, reléguant les attentes syndicales à des considérations secondaires, voire philosophiques, sans jamais y répondre.

L'UNSA Douanes et la CGC Douanes poursuivront leur engagement pour une protection réelle des agents et une probité assumée collectivement. Mais elle prend désormais ses distances avec le plan porté par l'administration.

Fidèle à nos valeurs, nous ne renonceront ni à la protection des agents, ni à l'exigence d'un droit adapté aux réalités du terrain. Cette revendication est juste, légitime et nécessaire. Nous la porterons jusqu'à son aboutissement.

